Commission des finances

Bottens, le 25 novembre 2024

Au Conseil communal
De et à
1041 Bottens

Rapport de la Commission des finances statuant sur le Préavis Municipal n° 2024-08 relatif à:

Réaménagement de l'abri de bus

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances composée de MM. David Bailly, Frédéric Delacrausaz, Hervé Pittet et François Allaz, s'est réunie le 4 novembre 2024 afin de débattre et de statuer sur le préavis cité en titre.

Les communes sont responsables de la construction et de l'entretien des abris de bus sur le domaine communal.

De plus la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) entrée en vigueur au 1er janvier 2004 prévoyait un délai au 1er janvier 2024 pour mettre aux normes les arrêts de bus.

Nous avons pris note qu'actuellement il n'est pas possible de mettre aux normes l'arrêt de bus des TL selon la LHand notamment dû aux incertitudes sur les futurs réaménagements de la ligne 60 et de l'aménagement de la parcelle du Carro, propriété de la Commune.

Une variante avec déplacement de l'abri bus et agrandissement du quai améliorant ainsi la sécurité des passagers a été préférée par la Municipalité.

La Commission des finances a été étonnée du montant des honoraires de l'ingénieur civil qui se monte à 17.5% du coût global de ce réaménagement.

Le coût global de ce réaménagement est de CHF 54'000.- avant participation exceptionnelle de la DGMR.

Pour rappel, le rôle de la Commission des finances est de statuer sur les incidences financières pour la Commune et manifestement cet investissement n'aura pas de répercussions notoires sur le ménage communal.

Conclusion

Ceci étant exposé, la commission, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil communal de Bottens d'accepter le Préavis Municipal no 2024-08 de la manière suivante

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement pour le réaménagement de l'abri bus ;
2. D'engager une dépense d'investissement de CHF 44'000.- ;
3. D'utiliser prioritairement les liquidités de la commune, à défaut de recourir à un emprunt bancaire.

Les membres de la Commission des finances :

David Bailly, Président | Hervé Pittet, Membre | Frédéric Delacrausaz, Membre

François Allaz, Rapporteur